

financée conjointement par Dans le cadre des activités de l'association « Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes » <u>Préambule :</u>

Le SIVOM de la Plaine d'Aunis et La CDC Aunis Sud, votre enfant participe à des animations où des images sont captées.

Conformément aux articles 226.1 à 226.8 du code civil relatif aux droits au respect de la images sont captées.

Résidant	Autorisation Je s	vie prive nécessit
Résidant (coordonnées)	<u>rtion :</u> soussigné(e)	vie privé ainsi qu'au droit à l'image, la participation de votre enfant à ces pr nécessite votre accord concernant les modalités de captation et d'exploitation.
	(Zom,	a participation de votre odalités de captation et d'
	Prénom)	enfant à ces pr exploitation.

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur

né(e) le

informé(e) que ces captations sont réalisées. voix, et à reproduire et communiquer au public les captations ainsi réalisées. Je suis **Autorise** gracieusement « PAPJ st à le filmer, le photographier, ou enregistrer sa

de leurs activités, non commerciales, culturelles, muséales et pédagogiques et de leur Les organisateurs pourront exploiter toute ou partie de ces captations dans le cadre

brochures, affiches, insertion presse, etc.), par télédiffusion (réseau hertzien, ce jour et diffusées par tout procédé et notamment par papier (dépliants, téléphonie, pour une visualisation sur tout matériel de réception. (notamment site Internet des organisateurs) par services accessibles par réseau de câble, satellite), par l'intermédiaire de réseaux numériques de transport de données Ainsi, les captations pourront être reproduites sur tout support connu et inconnu à

signature de la présente autorisation, et se renouvellera par tacite reconduction, l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception au moins trois mois avant pour des périodes successives de 1 an. Le renouvellement pourra être dénoncé par Cette autorisation est accordée aux organisateurs pour 10 (dix) ans à compter de la

En tant que de besoin, les présentes sont soumises au droit français et à la compétence des tribunaux français

$\mathbf{A}$
, le
<u>_</u>
,

Signature du ou des représentants légaux précédée de la mention « Lu et approuvé »

Dans le cadre des activités de l'association « Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes » financée conjointement

Le SIVOM de la Plaine d'Aunis et La CDC Aunis Sud, votre enfant participe à des animations où des

<sup>rojets</sup> Conformément aux articles 226.1 à 226.8 du code civil relatif aux droits au respect de la vie privé ainsi qu'au droit à l'image, la participation de votre enfant à ces projets nécessite votre accord concernant les modalités de captation et d'exploitation.

<b>Autorisation</b>	<u> </u>		
Je	soussigné(e)	(Nom.	Prénom)
Résidant (c	Résidant (coordonnées)		
Agissant ei	Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur	ineur	,
né(e) le	, à, à		

et communiquer au public les captations ainsi réalisées. Je suis informé(e) que ces captations sont Autorise gracieusement « PAPJ » à le filmer, le photographier, ou enregistrer sa voix, et à reproduire réalisées.

non commerciales, culturelles, muséales et pédagogiques et de leur promotion. Les organisateurs pourront exploiter toute ou partie de ces captations dans le cadre de leurs activités

de téléphonie, pour une visualisation sur tout matériel de réception. transport de données (notamment site Internet des organisateurs) par services accessibles par réseau par tout procédé et notamment par papier (dépliants, brochures, affiches, insertion presse, etc.), par Ainsi, les captations pourront être reproduites sur tout support connu et inconnu à ce jour et diffusées télédiffusion (réseau hertzien, câble, satellite), par l'intermédiaire de réseaux numériques de

Cette autorisation est accordée aux organisateurs pour 10 (dix) ans à compter de la signature de la En tant que de besoin, les présentes sont soumises au droit trançais et à la compétence des tribunaux an. Le renouvellement pourra être dénoncé par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de présente autorisation, et se renouvellera par tacite reconduction, pour des périodes successives de 1 réception au moins trois mois avant le terme.

Signature du ou des représentants légaux précédée de la mention « Lu et approuvé »